Réf. Farde e-Assemblées : 2435012

N° OJ : **48**

Projet d'Arrêté - Conseil du 20/12/2021

Objet : Asbl "Prosport Bruxelles - Brussel".- Convention - Renouvellement 2021.

Le Conseil communal,

Vu l'article 117 de la Nouvelle Loi communale ;

Vu la convention conclue le 21/01/1999 liant la Ville de Bruxelles et l'asbl "Prosport Bruxelles - Brussel" (anciennement dénommée asbl "Fonds Sportif de Bruxelles") ;

Considérant que cette convention a été renouvelée et adaptée à plusieurs reprises, à savoir en 1999, 2004 et 2014 ;

Tenant compte du fait que les statuts de l'association devaient être mis à jour pour répondre aux récentes modifications du Code des sociétés et associations, tels que précisés par la Loi du 23/03/2019 et ses deux Arrêtés royaux du 29/04/2019 et du 12/05/2019 ;

Vu les nouveaux statuts de l'association tels qu'approuvés par le Conseil du 14/12/2020 ainsi que par le Conseil d'Administration du 25/11/2020 et par l'Assemblée générale du 15/05/2021 ;

Considérant que la convention devait également être adaptée après la mise à jour des statuts et en tenant compte de l'évolution des missions de l'asbl "Prosport Bruxelles - Brussel", notamment le fait que la Ville de Bruxelles charge l'association de répercuter les obligations suivantes auprès des organisateurs d'événements au Stade Roi Baudouin et dans le Centre Nelson Mandela du Centre sportif Petit Chemin Vert : propreté du site et tri des déchets, aspects de durabilité et accent mis sur les aspects de mobilité alternative ;
;

Considérant que la convention a été soumise à l'avis préalable du Service juridique et approuvée par le Conseil d'Administration du 28/09/2021 ;

Sur proposition du Collège des Bourgmestre et Echevins,

ARRETE :

Article unique.- Le texte de la nouvelle convention de partenariat conclue entre la Ville et l'asbl "Prosport Bruxelles - Brussel" est adopté.

Annexes :

Convention FR (Consultable au Secrétariat des Assemblées)